

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1335**14 septembre 2002****SOMMAIRE**

Abel Tasman S.A., Luxembourg	64078	Lord Consulting S.A., Luxembourg	64036
Acmar Benelux S.A., Luxembourg	64077	Lorraine Cuisines, S.à r.l., Luxembourg	64035
Addax Holding Co S.A., Luxembourg	64045	LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg	64070
Addax Holding Co S.A., Luxembourg	64046	LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg	64072
Allalin Invest S.A., Luxembourg	64048	LSF IV Euro MT Properties, S.à r.l., Luxembourg	64075
Allgemeine Industrie-Finanz Holding S.A., Luxembourg	64048	LSF IV Euro MT Properties, S.à r.l., Luxembourg	64077
Am Kiesel, S.à r.l., Windhof	64065	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg	64072
Apuane S.A.H., Luxembourg	64047	LSF IV Euro Properties, S.à r.l., Luxembourg	64075
Belconnfin S.A., Luxembourg	64078	M&G Luxembourg S.A., Luxembourg	64063
Beltxnea S.A., Luxembourg	64078	M&G Luxembourg S.A., Luxembourg	64064
Bononzo S.A.H., Luxembourg	64079	M-Plify S.A., Luxembourg	64059
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg	64079	M-Plify S.A., Luxembourg	64061
Canillac Holding S.A., Luxembourg	64079	Mondia Consulting, S.à r.l., Luxembourg	64041
Clivia S.A.H., Luxembourg	64038	Moorkens Luxembourg S.A., Luxembourg	64040
Clivia S.A.H., Luxembourg	64038	Multi Media Investment S.A., Luxembourg	64062
Clivia S.A.H., Luxembourg	64039	Nego Direct S.A., Luxembourg	64036
Clivia S.A.H., Luxembourg	64039	New Way, S.à r.l., Strassen	64034
Clivia S.A.H., Luxembourg	64039	Northern Seas Charter S.A., Luxembourg	64041
Cofiba Luxembourg S.A., Luxembourg	64047	Owest Holding III S.A., Luxembourg	64058
Columbus Charter S.A., Luxembourg	64069	Present Technology, S.à r.l., Luxembourg	64044
Compagnie Générale d'Innovation (Luxembourg) S.A., Luxembourg	64080	Present Technology, S.à r.l., Luxembourg	64044
Corisia International S.A., Luxembourg	64068	S.D.R. International, S.à r.l., Luxembourg	64035
Crandall International S.A., Luxembourg	64035	Santa Margherita Investment Company S.A., Mamer	64049
Eagle Charter S.A., Luxembourg	64080	Scancar - Luxembourg S.A., Bertrange/Strassen	64037
Ersel Finance S.A., Luxembourg	64056	Scancar - Luxembourg S.A., Bertrange/Strassen	64037
Ersel Finance S.A., Luxembourg	64057	Sea Coral Investments S.A., Luxembourg	64043
Euro-Motor Graas S.A., Bertrange/Strassen	64037	Shoe-Lux, S.à r.l., Luxembourg	64035
Fed Shipping S.A., Luxembourg	64043	Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg	64044
Financière Sphère S.A., Luxembourg	64066	Soforest Holding S.A., Luxembourg	64047
Financière Sphère S.A., Luxembourg	64067	Spa Opéra S.A., Luxembourg	64048
Geofelt S.A., Luxembourg	64042	Stal Investment S.A., Luxembourg	64045
Holding de participation Financière Herafin S.A., Luxembourg	64038	Star Investissement S.A., Luxembourg	64045
Holding de participation Financière Herafin S.A., Luxembourg	64041	Sulnet S.A., Luxembourg	64044
ICX International S.A., Luxembourg	64034	Sun Technologies S.A., Luxembourg	64042
Interseafood Investments S.A., Luxembourg	64040	Tang-Liu, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64034
Interseafood Investments S.A., Luxembourg	64040	Tête d'Or Holding S.A., Luxembourg	64037
Interseafood Investments S.A., Luxembourg	64040	Thill Frères, S.à r.l., Schengen	64057
Interseafood Investments S.A., Luxembourg	64040	Trafico S.A., Luxembourg	64036
Jakobsberg Centrum, S.à r.l., Luxembourg	64067	Traveling Holding S.A., Luxembourg	64034
Jakobsberg Centrum, S.à r.l., Luxembourg	64067	United Consultants in Europe Holding S.A., Luxembourg	64042
		Zork Charter S.A., Luxembourg	64064

NEW WAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 3, rue Belair.
R. C. Luxembourg B 25.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEW WAY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(54002/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.335.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2002

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Certifié sincère et conforme

TRAVELING HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54004/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

TANG-LIU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 60, rue des Charbons.
R. C. Luxembourg B 56.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TANG-LIU, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(54006/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ICX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 80.145.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ICX INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.145 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 mai 2002 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte le transfert de 49% des actions au nominal de la société ICX INTERNATIONAL S.A. détenues par la société MAB VENTURES S.A. de la manière suivante:

- 20% pour la société GILLMOR INVESTMENTS S.A., élisant domicile à Jasmine Court, 35A, Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize

- 29% à la société BESTEL TRADING LTD, élisant domicile 25 Pope Hennessy Street, Port Louis, Ile Maurice.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54012/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

S.D.R. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.D.R. INTERNATIONAL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(54007/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SHOE-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 52.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHOE-LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(54008/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LORRAINE CUISINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 124, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 20.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 93, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LORRAINE CUISINES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

(54009/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CRANDALL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.455.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société CRANDALL INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, section B, n° 85.455 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 juin 2002 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la cession de 80 actions détenues par la société FIDUFRANCE S.A. à la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la cession de 19 actions détenues par la société FIDUFRANCE S.A. à la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD.

L'assemblée accepte la cession d'une action détenue par M. José Jumeaux à la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. au poste d'administrateur et nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD, à ce même poste.

L'assemblée accepte la démission de M. José Jumeaux au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. au poste d'administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. au poste de président du conseil d'administration.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54026/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LORD CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.894.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société LORD CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 79.894 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2002 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la nomination de M. Sergio Llull Cejudo en qualité de représentant fiscal pour la société LORD CONSULTING S.A. en Espagne.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54010/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

NEGO DIRECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.153.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société NEGO DIRECT S.A., établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.153 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 juin 2002 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte la démission de Mme Sarah Legoupil en qualité d'administrateur de la société NEGO DIRECT S.A.

L'assemblée accepte la nomination de M. Moïc Toulemonde en qualité d'administrateur de la société NEGO DIRECT S.A.

L'assemblée accepte le transfert de 45% des actions de la société NEGO DIRECT S.A. détenues par Monsieur Franck Legoupil à Monsieur Moïc Toulemonde.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. en qualité de commissaire aux comptes.

L'assemblée accepte la nomination de la société FID'AUDIT LTD en qualité de commissaire aux comptes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54011/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

TRAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.682.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 14 juin 2002

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Certifié sincère et conforme

Pour TRAFICO S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54013/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

TETE D'OR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.858.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 18 juin 2002

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Certifié sincère et conforme
TETE D'OR HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54014/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SCANCAR - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange/Strassen, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 30.741.

Résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 11 avril 2001

La transformation du capital social en euros:

L'assemblée générale décide de transformer le capital social de LUF 30.000.000,- en euros, à savoir EUR 743.680,57 et d'abandonner la valeur nominale des actions.

L'assemblée générale décide en conséquence de changer comme suit le premier alinéa de l'article 5 des statuts:

«Le capital souscrit est fixé à sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingt euros virgule cinquante-sept cents (743.680,57), représenté par soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54016/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SCANCAR - LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange/Strassen, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 30.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

(54022/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

EURO-MOTOR GRAAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange/Strassen, Z.A. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 28.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)
Signature

(54023/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

HOLDING DE PARTICIPATION FINANCIERE HERAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.699.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement
en date du 30 novembre 2001 à Luxembourg*

L'assemblée générale décide de changer la monnaie du capital souscrit de la société de franc luxembourgeois en euro, le nouveau montant du capital souscrit de la société s'élevant à cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule quarante-quatre (59.494,44) euros représenté par deux cent quarante (240) actions avec abolition de la valeur nominale des actions.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts, pour le mettre en concordance avec les décisions prises ci-dessus, et pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze virgule quarante-quatre (59.494,44) euros représenté par deux cent quarante (240) actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée générale décide que les décisions prises prennent cours avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54017/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CLIVIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.535.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 juillet 2002 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en euro, le nouveau montant du capital souscrit s'élevant à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, représenté par 1.250 actions avec suppression de la valeur nominale.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts, pour le mettre en concordance avec les décisions prises sub. 5, et pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.»

L'assemblée générale décide que les décisions prises prendront cours avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54015/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CLIVIA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 8 juillet 2002 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein.

Et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et du Commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

P. Rochas

Administrateur

(54018/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CLIVIA S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 8 juillet 2002 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein.

Et le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du Commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

P. Rochas

Administrateur

(54019/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CLIVIA S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 8 juillet 2002 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein.

Et le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et du Commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

P. Rochas

Administrateur

(54020/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CLIVIA S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 8 juillet 2002 à Luxembourg

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Madame Céline Stein.

Et le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et du Commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

P. Rochas

Administrateur

(54021/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MOORKENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 47, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.155.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(54025/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.346.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(54033/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.346.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(54034/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.346.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(54036/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

INTERSEAFOOD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 61.346.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(54038/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MONDIA CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 69.809.

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société MONDIA CONSULTING, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 69 809 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 juin 2002 à 11.00 heures.

L'assemblée accepte le transfert de 45% des actions de la société MONDIA CONSULTING, S.à r.l., détenues par la société DIMPER PROJECTS INC. (Ile de Niue) à la société PURCELL OVERSEAS S.A. (B.V.I.).

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54027/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

HOLDING DE PARTICIPATION FINANCIERE HERAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 54.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue extraordinairement le 30 novembre 2001 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Raymond Sanclement
- Madame Helga Schwartze

Et le mandat de commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

P. Rochas

Administrateur

(54028/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 86.524.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2002 que:

La démission de Madame Irène Luke, juriste, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte MC-98000 Monaco, en sa qualité d'administrateur est acceptée. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2002.

Est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2002 que:

La démission de Monsieur Peter Walford, juriste, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte MC-98000 Monaco, en sa qualité d'administrateur est acceptée. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2002.

Est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg. Son mandat sera confirmé lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54067/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SUN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 78.662.

—

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 juin 2002

Délibération

L'Assemblée a adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de nommer respectivement en tant qu'administrateur, en lieu et place de Monsieur Alexis Kamarowsky et de Monsieur Jean-Marc Debaty:

Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, demeurant à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

2. Donne décharge aux administrateurs prédécesseurs de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

3. Décide d'élire en lieu et place du commissaire aux comptes INTERCONSULT S.A., Monsieur Lex Benoy, demeurant à 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

4. Donne décharge au commissaire aux comptes prédécesseur pour l'exercice de son mandat.

5. Décide de transférer le siège de la société de 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54029/751/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEOFELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 62.166.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(54031/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

UNITED CONSULTANTS IN EUROPE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 25.468.

—

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2001

Gemäss Beschluss Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 8. Mai 2001 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Andreas Fellmann, mit Berufsanschrift 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Vorsitzender des Verwaltungsrates

- Kerstin Kleudgen, mit Berufsanschrift 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied

- Marcello Argüello, wohnhaft in L-8353 Garnich, 40, rue de l'Ecole, Verwaltungsratsmitglied.

Auszug für die Hinterlegung beim Amtsgericht Luxemburg und zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg:

Luxemburg, den 8. Mai 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54032/830/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FED SHIPPING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 74.161.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mario Velonà, broker, élisant domicile au 44, boulevard d'Italie Le Château d'Azur MC-98000 Monaco.

Monsieur Lindsay Leggat-Smith, avocat, élisant domicile au ANSBACHER SAM, 14, avenue de la Grande Bretagne MC-98000 Monaco.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 22 avril 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 22 avril 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,-) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de tous les administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54039/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SEA CORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2002

1. L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Alex Schmitt, avocat à la cour, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Madame Chantal Keerman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1997.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, l'Assemblée prend également, après en avoir délibéré, les résolutions suivantes à l'unanimité:

2. L'Assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le capital actuellement exprimé en LUF.

3. de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.

4. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros, soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 18 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 68, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54140/595/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SULNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.006.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcagioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

SULNET S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54040/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 74.541.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcagioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54041/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PRESENT TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.942.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(54079/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PRESENT TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.942.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(54080/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

STAR INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.107.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 14 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2004. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
STAR INVESTISSEMENT S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(54042/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

STAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.729.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
STAL INVESTMENT S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(54043/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.052.

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ADDAX HOLDING CO S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 59.052.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Husam K. Abu Ghazaleh, Chief Executing Officer, EL BAIK FOOD SYSTEMS CO, avec adresse professionnelle à Al-Rabiah, Ghazi Al-Dabbas Complex, P.O. Box 3091 Amman, Jordanie,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Abdel Hamid El-Ahdab, Avocat à la Cour d'Appel de Beyrouth, avec adresse professionnelle à Hazmieh, B.P. 443, rue El-Fayadie, Beyrouth, Liban.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Wagener, docteur en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) Dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de soixante mille (60.000,-) Dollars des Etats-Unis à deux cent cinquante mille (250.000,-) Dollars des Etats-Unis, par l'émission à la valeur nominale de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération intégrale des mille neuf cents (1.900) actions nouvelles par les actionnaires actuels proportionnellement à leurs participations actuelles.

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) Dollars des Etats-Unis, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) Dollars des Etats-Unis, pour le porter de son montant actuel de soixante mille (60.000,-) Dollars des Etats-Unis à deux cent cinquante mille (250.000,-) Dollars des Etats-Unis, par l'émission à la valeur nominale de mille neuf cents (1.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Sur ce:

- Monsieur Ihsan Shakkour Abu - Ghazalah, homme d'affaires, demeurant à Jeddah, Arabie-Saoudite, représenté aux fins des présentes par Monsieur Jean Wagener, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire neuf cent trente et une (931) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, et
- Monsieur Rami Shakkour Abu - Ghazalah, homme d'affaires, demeurant à Jeddah, Arabie-Saoudite, représenté aux fins des présentes par Monsieur Husain K. Abu Ghazaleh, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire neuf cent trente et une (931) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, et
- Madame Ferial Soubhi Fouad Al Mhatadi, sans état particulier, demeurant à Jeddah, Arabie-Saoudite, représentée aux fins des présentes par Monsieur Husam K. Abu Ghazaleh, préqualifié, en vertu d'une procuration annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire trente-huit (38) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les mille neuf cents (1.900) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de cent quatre vingt-dix mille (190.000,-) Dollars des Etats-Unis se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille (250.000,-) Dollars des Etats-Unis, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Dollars des Etats-Unis chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit cents (800,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. K. Abu Ghazaleh, A. H. El Ahdab, J. Wagener, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 7, case 4. – Reçu 1.915,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la dite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

R. Neuman.

(54116/226/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 59.052.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

(54119/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SOFORST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.575.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 18 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
SOFORST HOLDING S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54044/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

APUANE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.656.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme
APUANE S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54045/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

COFIBA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.951.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002

- Les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Wolfgang Keller, administrateur de sociétés, demeurant 166, via Mantova à I-43100 Parme, de Monsieur Fabrizio Fedolfi, dirigeant, demeurant 3a, V. le R. Barilla à I-43100 Parme, de Monsieur Camille Paulus, économiste, demeurant 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 10 mai 2002.
Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54143/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ALLGEMEINE INDUSTRIE-FINANZ HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.936.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 17 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ALLGEMEINE INDUSTRIE-FINANZ HOLDING A.G.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54046/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ALLALIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 71.460A.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

ALLALIN INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54047/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SPA OPERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.130.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2002

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Schmitz en tant qu'administrateur et nomme administrateur Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

La société AUDIEX S.A., Luxembourg est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marc Lamesch.

Les mandats des administrateurs et du commissaire de surveillance sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

2. L'Assemblée décide de convertir le capital social en EUR 511.291,88 et de supprimer la valeur nominale des actions.

Il est décidé de diminuer le capital social de EUR 11.291,88 pour le fixer à EUR 500.000,- par augmentation des résultats reportés et de fixer la valeur nominale à EUR 100,- chacune.

Le capital est désormais de EUR 500.000,- représenté par 5.000 actions de EUR 100,- chacune.

3. Le siège de la société est transféré du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

SPA OPERA S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 69, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54150/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on June 21.

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., registered at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by Mr J. de Jager, acting as proxy-holder of J.O.H. van Crugten, and Mrs C.A.M. Peuteman, two directors of the company;

2) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, duly represented by Mr J. de Jager, acting as proxy-holder of J.O.H. van Crugten, and Mrs C.A.M. Peuteman, two directors of the company.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a Company which they declared organized among themselves:

Chapter I - Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Form, name.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A.

Art. 2. Registered office.

The Company will have its registered office in Mamer.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object.

The object of the company is the taking of participating interests, in whatever form, of either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may also carry out all the commercial, industrial and financial acts as well as movable as immovable, which it considers to be necessary for the fulfilment of its object.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Capital, Shares**Art. 5. Corporate Capital.**

The corporate capital of the company is set at EUR 31.000,- (thirty-one thousand euros) divided into 1.000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31,- (thirty-one euros) each fully paid-in.

Art. 6. Shares.

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III - Board of directors, Statutory Auditor**Art. 7. Board of Directors.**

The company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of a general meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors because of death, retirement or otherwise, such vacancy will be filled in the manner provided by law.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

The board of directors will choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of the board of directors and of shareholders, but in his absence the board or the general meeting will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, by fax or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by consent in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it has been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the directors that an emergency exists for the purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors.

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

The board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers.

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor.

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV - Meeting of shareholders**Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting.

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 2nd Friday in May of each year, at 14.00 o'clock.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings.

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meeting, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote.

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable or telegram or telex or fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors or by any two directors.

Chapter V - Accounting Year, Distribution of profits**Art. 18. Accounting Year.**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

The board of directors draws up the balance sheet and profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation**Art. 20. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII - Applicable Law**Art. 21. Applicable Law.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions.

By derogation to article 15, the first annual general meeting of shareholders will be held on the 2nd Friday in May 2003 at 14.00 o'clock.

By derogation to article 18, the first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on the last day of December 2002.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., prenamed:

subscribed capital: EUR 15,500.- (fifteen thousand five hundred euros)

number of shares: 500 (five hundred)

amount paid in: EUR 15,500.- (fifteen thousand five hundred euros)

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., prenamed:
 subscribed capital: EUR 15,500.- (fifteen thousand five hundred euros)
 number of shares: 500 (five hundred)
 amount paid in: EUR 15,500.- (fifteen thousand five hundred euros)
 Total:
 subscribed capital: EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros)
 number of shares: 1,000 (one thousand)
 amount paid in: EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros)

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in the article 26 of the law of 10th August, 1915, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,580.-.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The number of directors is set at three.

The following have been elected as directors until the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

- 1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., registered office in Mamer
- 2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., registered office in Mamer
- 3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., registered office in Mamer

II) The number of auditors is set at one.

The following have been elected as statutory auditor until the annual general meeting of shareholders to be held in 2003:

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

III) Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or several members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer

The present deed worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., domiciliée au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par Monsieur J. de Jager, agissant comme mandataire de J.O.H. van Crugten et Madame C.A.M. Peuteman, deux administrateurs;

2) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., domiciliée au 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, dûment représentée par Monsieur J. de Jager, agissant comme mandataire de J.O.H. van Crugten et Madame C.A.M. Peuteman, deux administrateurs.

Lesquels comparants ont arrêté tel qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1. Forme, dénomination.

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination sociale SANTA MARGHERITA INVESTMENT COMPANY S.A.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi à Mamer.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital, actions**Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune entièrement libérée.

Art. 6. Forme des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats à actions multiples.

Titre III - Conseil d'Administration, Surveillance**Art. 7. Conseil d'administration.**

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement conformément aux dispositions de la loi.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par télécopie ou par télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Toute décision prise par une majorité des administrateurs qu'il y a urgence est concluante et obligatoire.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres seront administrateurs ou non. En pareille hypothèse, le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaire aux comptes.

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser 6 ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 2^{ème} vendredi de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fax ou par e-mail un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale.

L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices nets annuels. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celle exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII - Loi Applicable

Art. 21. Loi applicable.

La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 15, la première assemblée générale annuelle se réunira le 2^{ème} vendredi du mois de mai 2003.

Par dérogation à l'article 18, la première année sociale commence à la date de constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2002.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., préqualifiée:

capital souscrit: EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros)

nombre d'actions: 500 (cinq cents)

libération: EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros)

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., préqualifiée:

capital souscrit: EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros)

nombre d'actions: 500 (cinq cents)

libération: EUR 15.500,- (quinze mille cinq cents euros)

Total:

capital souscrit: EUR 31.000,- (trente et un mille euros)

nombre d'actions: 1.000 (mille)

libération: EUR 31.000,- (trente et un milles euros)

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.580,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils reconnaissent être dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois:

Sont nommés administrateurs:

1) F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., siège social à Mamer

2) F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., siège social à Mamer

3) HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., siège social à Mamer

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

II) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

III) Conformément aux statuts et à la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date en tête des présentes, et lecture faite aux personnes comparantes qui ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. de Jager, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 9, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54306/208/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.735.

L'an deux mil deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ERSEL FINANCE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 51.735,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C n°500 du 2 octobre 1995. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 28 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

La société à un capital social actuel de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro) divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lidia Schneider, employée privée, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Il appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100.000 (cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Instauration à côté du capital souscrit, d'un capital autorisé de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration;

2. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toutes autres personnes dûment autorisées, pour recueillir les souscription et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter en même temps, l'article quatre des statuts aux changements intervenus;

3. Modification subséquente de l'article quatre des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda;

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de fixer, à côté du capital souscrit, un capital autorisé de EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 juin 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou

par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 4 des statuts aux changements intervenus.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article 4 des statuts de la société afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro) divisé en 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euros) divisé en 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 juin 2007, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de soixante millions d'Euros (EUR 60.000.000). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français aux comparants et après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. La Rocca, L. Schneider, M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 14CS, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54334/208/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.735.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 juin 2002, actée sous le n° 464/2002, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

(54335/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

THILL FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schengen, 39, route du Vin.

R. C. Luxembourg B 5.913.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2002, vol. 169, fol. 47, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

(54077/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

OWEST HOLDING III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.583.

L'an deux mille deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Monsieur Lino Berti et Madame Corine Watteyne, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée OWEST HOLDING III S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée aux termes d'un acte reçu en date du 28 juillet 2000 par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C de 2001, page 4.341,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 19 juin 2002.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 310.000 (trois cent dix mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et 6 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 juillet 2005, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 19 juin 2002, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 175.000 (cent soixante-quinze mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 206.000 (deux cent six mille Euros),

par la création de 17.500 (dix-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, lequel a souscrit à toutes les 17.500 (dix-sept mille cinq cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 175.000 (cent soixante-quinze mille Euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 175.000 (cent soixante-quinze mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 206.000 (deux cent six mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à EUR 206.000 (deux cent six mille Euros), représenté par 20.600 (vingt mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 2.900.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Berti, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 14CS, fol. 4, case 6. – Reçu 1.750 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54336/208/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

M-PLIFY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.206.

L'an deux mille deux, le vingt juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée M-PLIFY S.A. ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 28 décembre 2000 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C de 2001, page 32375,

et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 5 juin 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Hansen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur David Tonhofer, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Hubert Schumacher, employé privé, demeurant à Munsbach.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 161.130,79, représenté par six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale, sont présents à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social à concurrence de EUR 161.130,79 (cent soixante et un mille cent trente Euros soixante-dix-neuf Cents),

en vue de porter le capital souscrit de la société, lequel s'établit suite à la conversion légale du franc luxembourgeois en euro, à EUR 161.130,79 (cent soixante et un mille cent trente Euros soixante-dix-neuf Cents),

à EUR 322.261,58 (trois cent vingt-deux mille deux cent soixante et un Euros cinquante-huit Cents),

par la création et l'émission de 6.500 (six mille cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 88.869,21, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire par deux anciens actionnaires et 9 nouveaux actionnaires.

2. Suppression du droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires par rapport à l'augmentation de capital dont question ci-avant, sur le vu des renonciations expresses de ces derniers à leur droit.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.

5. Modification de l'article 6 des statuts (droit de préemption)

6. Nominations & démissions statutaires.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 161.130,79 (cent soixante et un mille cent trente Euros soixante-dix-neuf Cents),

en vue de porter le capital souscrit de la société, lequel s'établit suite à la conversion légale du franc luxembourgeois en euro, à EUR 161.130,79 (cent soixante et un mille cent trente Euros soixante-dix-neuf Cents),

à EUR 322.261,58 (trois cent vingt-deux mille deux cent soixante et un Euros cinquante-huit Cents),

par la création et l'émission de 6.500 (six mille cinq cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, soit une prime d'émission totale de EUR 88.869,21, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Renonciation

L'assemblée constate que tous les anciens actionnaires n'ont pas souscrit à l'augmentation de capital et que ceux-ci ont renoncé expressément à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération:

1. Alors est intervenu aux présentes, Mr Hubert Schumacher, précité, en nom personnel, lequel comparant déclare souscrire à 845 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 845 actions nouvelles par Mr Hubert Schumacher, précité.

2. Alors est intervenu aux présentes, Mr David Tonhofer, précité, en nom personnel, lequel comparant déclare souscrire à 585 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 585 actions nouvelles par Mr David Tonhofer, précité.

3. Alors est intervenu aux présentes, Mr Hubert Schumacher, précité, en sa qualité de mandataire de Mme Annick Weber, employée privée, domiciliée, 30, rue de Lenningen à Canach, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2002, lequel comparant déclare souscrire à 260 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 260 actions nouvelles par Mme Annick Weber, précitée.

4. Alors est intervenu aux présentes, Mr Hubert Schumacher, précité, en sa qualité de mandataire de Mr Emile Weber, employé privé, domicilié, 30, rue de Lenningen à Canach, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2002, lequel comparant déclare souscrire à 260 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 260 actions nouvelles par Mr Emile Weber, précité.

5. Alors est intervenu aux présentes, Mr Hubert Schumacher, précité, en sa qualité de mandataire de Mr Georges Disewiscourt, employé privé, domicilié, 36, rue de Luxembourg à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2002, lequel comparant déclare souscrire à 325 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 325 actions nouvelles par Mr Georges Disewiscourt, précité.

6. Alors est intervenu aux présentes, Mr Marc Schumacher, indépendant, domicilié, 17, rue de Olingen, Roodt-Syre, en nom personnel, lequel comparant déclare souscrire à 650 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 650 actions nouvelles par Mr Marc Schumacher, précité.

7. Alors est intervenu aux présentes, Mr Pierre Schumacher, architecte, domicilié, 18, avenue Gaston Diederich à Luxembourg, en sa qualité de mandataire de Mme Monique Schumacher, professeur, domicilié, 18, Av. Gaston Diederich à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 juin 2002, lequel comparant déclare souscrire à 650 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 650 actions nouvelles par Mme Monique Schumacher, précitée.

8. Alors est intervenu aux présentes, Mr Pierre Schumacher, préqualifié, agissant en nom personnel, lequel comparant déclare souscrire à 325 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 325 actions nouvelles par Mr Pierre Schumacher, précité.

9. Alors est intervenu aux présentes, Melle Nadine Hirtz, avocat, domiciliée à Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore, en sa qualité de mandataire de la société dénommée THE MONTEFIORI GROUP, avec siège social à Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 20 juin 2002, laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire à 1.950 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 1950 actions nouvelles par la prédite société THE MONTEFIORI GROUP.

10. Alors est intervenu aux présentes, Mr Patrick Hansen, en sa qualité de mandataire avec pouvoir délégué de la société anonyme de droit belge dénommé S.A. M-BRUSSELS INVEST, avec siège social au 208, rue des Palais à Bruxelles, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée les 19 et 20 juin 2002,

lequel comparant déclare souscrire à 650 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 13,6722 par action, et les a libéré entièrement par un versement en espèces.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 650 actions nouvelles par la société M-BRUSSELS INVEST.

La somme totale de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 322.261,58 (trois cent vingt-deux mille deux cent soixante et un Euros cinquante-huit Cents), représenté par treize mille (13.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, portant sur un droit de préemption, en supprimant le dernier alinéa de l'article 6 ainsi que la référence à ce dernier alinéa au septième alinéa du même article 6.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur, Mr Thierry Deleuze, employé privé, domicilié au 44, rue des Palais à B-1030 Bruxelles.

Son mandat prendra fin avec le mandat des autres administrateurs en fonction.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à désigner un de ses membres comme préposé à la gestion journalière.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, sont estimés à EUR 4.150.-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Hansen, D. Tonhofer, H. Schumacher, M. Schumacher, P. Schumacher, N. Hirtz, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 13CS, fol. 22, case 8. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54341/208/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

M-PLIFY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 80.206.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2002, actée sous le n° 472/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

(54342/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

MULTI MEDIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.189.

L'an deux mil deux, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée MULTI MEDIA INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 74.189.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2000, publié au Mémorial C de l'an 2000, page 16.823.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le même notaire le 23 mars 2000, publié au Mémorial C de l'an 2000, page 26.295.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lino Berti, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Jacquet, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Laure Paklos, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées 'ne varietur' par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

III.- Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée:

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 530.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, S. Jacquet, L. Paklos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 13CS, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54337/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

M&G LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 85.435.

L'an deux mille deux, le vingt juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par Monsieur Carlo Santoemma et Monsieur Christophe Velle, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée M&G LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 85.435,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 20 décembre 2001 par le susdit notaire Jacques Delvaux, publié au Mémorial C-2002, page 30.224,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 20 juin 2002,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 150.000.000 (cent cinquante millions d'Euros), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 20 décembre 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 20 juin 2002, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) à EUR 6.831.000 (six millions huit cent trente et un mille Euros),

par la création de 6.800 (six mille huit cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, plus amplement renseigné audit procès-verbal du conseil d'administration, lequel a souscrit à toutes les 6.800 (six mille huit cents) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces totale de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros),

l'actionnaire minoritaire ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 6.831.000 (six millions huit cent trente et un mille Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 6.831.000 (six millions huit cent trente et un mille Euros), représenté par 6.831 (six mille huit cent trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 71.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 13CS, fol. 22, case 6. – Reçu 68.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54338/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

M&G LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.435.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 juin 2002, actée sous le n° 470/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

(54339/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

ZORK CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 77.190.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Gran-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social en date du 3 juin 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,-) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit ainsi que les gros travaux devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54049/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AM KIESEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 52.954.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt juin.

Par devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée AM KIESEL, S.à r.l., avec siège social à Windhof, 10, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 1995, publié au Mémorial C-1996, page 1.904,

et dont le statuts ont été modifiés par le même notaire en date du 17 décembre 1999, publié au Mémorial C-2000, page 5.752.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2001, publié au Mémorial C de 2001, page 49.815.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par Monsieur Camille Braun, retraité, demeurant à Reckange-sur-Mess.

La fonction du secrétaire est remplie par Laurent Braun, employé privé, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Yvan Hautecoeur, employé privé, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les 1.000,- (mille) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport du Commissaire-Vérificateur.
2. Décharge aux anciens gérants ayant été en fonction lors de la mise en liquidation et au liquidateur pour l'exercice de son mandat, et décharge est donnée aux membres du bureau.
3. Clôture de la liquidation.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., avec siège social à Pétange, en sa qualité de commissaire vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux anciens gérants ayant été en fonction lors de la mise en liquidation, qu'au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années, auprès de l'ancien siège de la société au 10, rue de l'Industrie à Windhof.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée AM KIESEL, S.à r.l. qui cessera d'exister.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Braun, L. Braun, Y. Hautecoeur, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 13CS, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54340/208/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

**FINANCIERE SPHERE S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.675.

L'an deux mil deux, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre aux firmes sous la section B et le n° 59.675,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, le 4 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 24.945,

et les statuts ont été modifiés pour la dernière suivant acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg-Ville le 17 décembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 9378.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable;

3. Modification de la dénomination sociale de FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A. en FINANCIERE SPHERE S.A.

4. Modification subséquente de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de FINANCIERE SPHERE S.A.»

5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société en «Soparfi», et modifie en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable et fiscal, la décision qui précède prendra effet à partir du jour du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de FINANCIERE SPHERE HOLDING S.A. en FINANCIERE SPHERE S.A.

et modifie en conséquence l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme et sous la dénomination de FINANCIERE SPHERE S.A.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en une langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, J.P. Verlaine, L. Patrassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54343/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

FINANCIERE SPHERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.675.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 juin 2002, actée sous le n° 478/2002 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

(54344/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.805.

Acte constitutif publié à la page 22636 du Mémorial C n°472 en date du 4 juillet 2000.

Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 570, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(54351/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

JAKOBSBERG CENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.805.

Acte constitutif publié à la page 22636 du Mémorial C n°472 en date du 4 juillet 2000.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 570, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Signature.

(54352/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

CORISIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 54.883.

DISSOLUTION

L'an deux mil deux, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée CORISIA INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.883,

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, le 8 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 392 du 14 août 1996.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le même notaire, en date du 29 mai 2002, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de à EUR 25.822.844,9544 (vingt-cinq millions huit cent vingt-deux mille huit cent quarante-quatre Euros virgule neuf cinq quatre quatre Cents) représenté par cinq cent mille (500.000) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 51,6456 (cinquante et un Euros virgule six quatre cinq six Cents) entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lino Berti employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure Paklos, employée privée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoquer à la présente assemblée.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la société.
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur.
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir à la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de répartir les actifs restants de la liquidation, suivant le rapport s'élevant à EUR 354.241,24 sur base des modalités de distribution prévues.

Sixième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société CORISIA INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Septième résolution

Les actionnaires décident de prendre personnellement en charge les passifs éventuels pouvant survenir après la clôture de la liquidation et non encore approvisionnés dans les états financiers de liquidation.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Berti, Ch. Velle, L. Paklos, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 14CS, fol. 9, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

J. Delvaux.

(54345/208/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

COLUMBUS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.793.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mai 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

EUROTRUST S.A., sis 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 13 mai 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 13 mai 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,-) (ou contre-valeur en devise) et sous réserve des limitations suivantes:

- toute opération bancaire dépassant 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) que tout achat de navire devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué;

- la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité des troisquarts (3/4) des voix présentes ou représentées.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54048/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.884.

In the year two thousand and two, on the first of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LSF4 REOC I, L.P., established in Delaware, USA, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice-President of LSF4 GenPar I, LLC, as general partner of LSF4 REOC I, L.P.,

here represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas (USA), on 26th June, 2002; and

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., established in the Islands of Bermuda, represented by Mr J.D. Dell, acting in his capacity as Vice-President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., as general partner of Lone STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

here represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo (Japan), on 26th June, 2002.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), registered with the trade and company register at the Luxembourg district court in the section B under the number 86 884, incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, of 21st March, 2002, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

The Meeting begins at 4.15 p.m. and is chaired by Mr Marc Prospert, «*maître en droit*», residing at Bertrange.

The Chairman appoints Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing at Mamer, as Secretary.

The Meeting appoints Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the «*Bureau*» of the Meeting).

The chairman declared and requested the undersigned notary to act that:

I. All shareholders are present or represented.

Proxies from shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

II The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;

2. Conversion of the issued share capital of USD 115,000 to 115.000 according to the exchange rate at the date of the conversion, and a premium corresponding to the exchange difference;

3. As a consequence of the conversion of the share capital of the Company into euro, decision to amend article 6 of the Articles of Association;

4. Acceptance of the resignation of Mr Michael D. Thomson and Mr Benjamin D. Velvin III as managers and discharge, and appointment of Mr Per-Magnus Andersson and Ms Heike Pineau as new managers of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The entire corporate share capital of USD 115,000 is duly present or represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda, of which the shareholders declare having been advised in advance.

This having been declared, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the issued share capital of USD 115,000 to 115,000 according to an exchange rate of USD 1 to 1.

Third resolution

As a consequence of the conversion of the share capital of the Company into euro, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles of Association which shall henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred fifteen thousand euro (115,000) represented by thousand (1,000) shares having a nominal value of one hundred fifteen euro (115) per share each.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr Michael D. Thomson, with professional address in 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101 and Mr Benjamin D. Velvin III, with professional address in 717 N. Harwood Street, Suite 2100,

Dallas, Texas 75201 as managers and gives them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation.

The Meeting appoints Mr Per-Magnus Andersson, with professional address in 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 and Ms Heike Pineau, with professional address at 32, avenue de l'Opéra, F-75009 Paris as new managers of the Company. There being no further business, the meeting is terminated at 4.30 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LSF4 REOC I, L.P., établi au Delaware, Etats-Unis, représenté par M. Benjamin D. Velvin III, agissant dans sa qualité de VicePrésident de LSF4 GenPar I, LLC, en tant que general partner de LSF4 REOC I, L.P.,
ici représenté par M^e Gilles Dusemon, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas (Etats-Unis), le 26 juin 2002; et

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établi aux Iles Bermudes, représenté par M. J.D. Dell, agissant en sa qualité de Vice-Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., en tant que general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,
ici représenté par M^e Gilles Dusemon, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo (Japon), le 26 juin 2002.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes requièrent le notaire soussigné de prendre acte qu'ils représentent l'intégralité du capital social de LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sous la section B, numéro 86 884, établie conformément aux lois luxembourgeoises par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 mars 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 16.15 heures et est présidée par Monsieur Marc Prosper, maître en droit, résidant à Bertrange. Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur M^e Gilles Dusemon, avocat, résidant à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau» de l'Assemblée).

Monsieur le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée resteront annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations;
2. Conversion du capital social de USD 115.000,- en 115.000,- en conformément au taux de change du jour de la conversion, et une prime correspondant à la différence de change,
3. Suite à la conversion du capital social en euro, décision de modifier l'article 6 des Statuts;
4. Acceptation de la démission de M. Michael D. Thomson et de M. Benjamin D. Velvin III de leur fonctions de gérants et décharge pour l'exécution de leur mandat, et nomination de M. Per-Magnus Andersson et de Mme Heike Pineau comme gérants de la Société;
5. Divers.

III. Le capital social entier de USD 115.000,- est dûment présent ou représenté à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et est en mesure de délibérer sur l'ordre du jour, pour lequel les associés déclarent qu'ils ont été informés à l'avance.

Après avoir déclaré ceci, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de USD 115.000,- en 115.000,- conformément au taux de change de USD 1,- contre 1,-.

Troisième résolution

Suite à la conversion du capital social de la Société en euro, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quinze mille euros (115.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent quinze euros (115,-) chacune»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Michael D. Thomson, avec adresse professionnelle à 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101 et de M. Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 en tant que gérants et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la démission.

L'Assemblée nomme M. Per-Magnus Andersson, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 et Mme Heike Pineau, avec adresse professionnelle à 32, avenue de l'Opéra, F-75009 Paris comme nouveaux gérants de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée prend fin à 16.30 heures.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(54368/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

LSF IV EURO LT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.884.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 863 du 1^{er} juillet 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(54369/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.883.

In the year two thousand and two, on the first of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LSF4 REOC I, L.P., established in Delaware, USA, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice-President of LSF4 GenPar I, LLC, as general partner of LSF4 REOC I, L.P.,

here represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas (USA), on 26th June, 2002; and

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., established in the Islands of Bermuda, represented by Mr J.D. Dell, acting in his capacity as Vice-President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., as general partner of LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

here represented by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo (Japan), on 26th June, 2002.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the trade and company register at the Luxembourg district court in the section B under the number 86 883, incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, of 15th March, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting begins at 4.00 p.m. and is chaired by Mr Marc Prospert, «maître en droit», residing at Bertrange.

The Chairman appoints Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing at Mamer, as Secretary.

The Meeting appoints Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the «Bureau» of the Meeting).

The chairman declared and requested the undersigned notary to act that,

I. All shareholders are present or represented.

Proxies from shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

II The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of the issued share capital of USD 115,000.- to 115,000.- according to the exchange rate at the date of the conversion, and a premium corresponding to the exchange difference;
3. As a consequence of the conversion of the share capital of the Company into euro, decision to amend article 6 of the Articles of Association;
4. Acceptance of the resignation of Mr Michael D. Thomson and Mr Benjamin D. Velvin III as managers and discharge, and appointment of Mr Per-Magnus Andersson and Ms Heike Pineau as new managers of the Company;
5. Miscellaneous.

III. The entire corporate share capital of USD 115,000.- is duly present or represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda, of which the shareholders declare having been advised in advance.

This having been declared, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the issued share capital of USD 115,000.- to 115,000.- according to an exchange rate of USD 1 to 1.-

Third resolution

As a consequence of the conversion of the share capital of the Company into euro, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles of Association which shall henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred fifteen thousand euro (115,000) represented by thousand (1,000) shares having a nominal value of one hundred fifteen euro (115.-) per share each.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr Michael D. Thomson, with professional address in 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101 and Mr Benjamin D. Velvin III, with professional address in 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 as managers and gives them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation.

The Meeting appoints Mr Per-Magnus Andersson, with professional address in 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 and Ms Heike Pineau, with professional address at 32, avenue de l'Opéra, F-75009 Paris as new managers of the Company. There being no further business, the meeting is terminated at 4.15 p.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LSF4 REOC I, L.P., établi au Delaware, Etats-Unis, représenté par M. Benjamin D. Velvin III, agissant dans sa qualité de Vice-Président de LSF4 GenPar I, LLC, en tant que general partner de LSF4 REOC I, L.P., ici représenté par Me Gilles Dusemon, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas (Etats-Unis), le 26 juin 2002; et

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établi aux Iles Bermudes, représenté par M. J.D. Dell, agissant en sa qualité de Vice-Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., en tant que general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

ici représenté par Me Gilles Dusemon, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo (Japon), le 26 juin 2002.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes requièrent le notaire soussigné de prendre acte qu'ils représentent l'intégralité du capital social de LSF IV EURO PROPRIETIES, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sous la section B, numéro 86 883, établie conformément aux lois luxembourgeoises par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, du 15 mars 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 16.00 heures et est présidée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant à Bertrange. Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur M^e Gilles Dusemon, avocat, résidant à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau» de l'Assemblée).

Monsieur le Président a déclaré et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée resteront annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations;
2. Conversion du capital social de USD 115.000 en 115.000 en conformément au taux de change du jour de la conversion, et une prime correspondant à la différence de change;
3. Suite à la conversion du capital social en euro, décision de modifier l'article 6 des Statuts;
4. Acceptation de la démission de M. Michael D. Thomson et de M. Benjamin D. Velvin III de leur fonctions de gérants et décharge pour l'exécution de leur mandat, et nomination de M. Per-Magnus Andersson et de Mme Heike Pineau comme gérants de la Société;
5. Divers.

III. Le capital social entier de USD 115.000,- est dûment présent ou représenté à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et est en mesure de délibérer sur l'ordre du jour, pour lequel les associés déclarent qu'ils ont été informés à l'avance.

Après avoir déclaré ceci, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de USD 115.000,- en 115.000,- conformément au taux de change de USD 1 contre 1.-

Troisième résolution

Suite à la conversion du capital social de la Société en euro, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quinze mille euros (115.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent quinze euros (115.-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Michael D. Thomson, avec adresse professionnelle à 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101 et de M. Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 en tant que gérants et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la démission.

L'Assemblée nomme M. Per-Magnus Andersson, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 et Mme Heike Pineau, avec adresse professionnelle à 32, avenue de l'Opéra, F-75009 Paris comme nouveaux gérants de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée prend fin à 16.15 heures.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(54370/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

LSF IV EURO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.883.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 862 du 1^{er} juillet 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(54371/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.885.

In the year two thousand and two, on the first of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LSF4 REOC I, L.P., established in Delaware, USA, represented by Mr. Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice-President of LSF4 GenPar I, LLC, as general partner of LSF4 REOC I, L.P.,

here represented by Mr. Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, Texas (USA), on 26th June, 2002; and

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., established in the Islands of Bermuda, represented by Mr. J.D. Dell, acting in his capacity as Vice-President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., as general partner of LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

here represented by Mr. Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo (Japan), on 25th June, 2002.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l. (the «Company»), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the trade and company register at the Luxembourg district court in the section B under the number 86.885, incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, of 21st March, 2002, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting begins at 3.45 p.m. and is chaired by Mr. Marc Prospert, «maître en droit», residing at Bertrange.

The Chairman appoints Mr. Frank Stolz-Page, private employee, residing at Mamer, as Secretary.

The Meeting appoints Mr. Gilles Dusemon, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as Scrutineer (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the «Bureau» of the Meeting).

The chairman declared and requested the undersigned notary to act that:

I. All shareholders are present or represented.

Proxies from shareholders represented at the present Meeting will remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

II The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Conversion of the issued share capital of USD 115,000.- to 115,000.- according to the exchange rate at the date of the conversion, and a premium corresponding to the exchange difference;
3. As a consequence of the conversion of the share capital of the Company into euro, decision to amend article 6 of the Articles of Association;
4. Acceptance of the resignation of Mr. Michael D. Thomson and Mr. Benjamin D. Velvin III as managers and discharge, and appointment of Mr. Per-Magnus Andersson and Ms Heike Pineau as new managers of the Company;
5. Miscellaneous.

III. The entire corporate share capital of USD 115,000 is duly present or represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda, of which the shareholders declare having been advised in advance.

This having been declared, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the issued share capital of USD 115,000 to 115,000 according to an exchange rate of USD 1 to 1.

Third resolution

As a consequence of the conversion of the share capital of the Company into euro, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles of Association which shall henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at one hundred fifteen thousand euro (115,000) represented by thousand (1,000) shares having a nominal value of one hundred fifteen euro (115) per share each.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept the resignation of Mr Michael D. Thomson, with professional address in 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101 and Mr Benjamin D. Velvin III, with professional address in 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 as managers and gives them discharge for the performance of their mandate from the date of their appointment until the date of their resignation.

The Meeting appoints Mr Per-Magnus Andersson, with professional address in 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 and Ms Heike Pineau, with professional address at 32, avenue de l'Opéra, F-75009 Paris as new managers of the Company. There being no further business, the meeting is terminated at 4.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LSF4 REOC I, L.P., établi au Delaware, Etats-Unis, représenté par M. Benjamin D. Velvin III, agissant dans sa qualité de Vice-Président de LSF4 GenPar I, LLC, en tant que general partner de LSF4 REOC I, L.P.,

ici représenté par Me Gilles Dusemon, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas (Etats-Unis), le 26 juin 2002; et

2. LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P., établi aux Iles Bermudes, représenté par M. J.D. Dell, agissant en sa qualité de Vice-Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, LTD., en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS IV, L.P., en tant que general partner de LONE STAR FUND IV (BERMUDA), L.P.,

ici représenté par M^e Gilles Dusemon, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo (Japon), le 26 juin 2002.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes requièrent le notaire soussigné de prendre acte qu'ils représentent l'intégralité du capital social de LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg sous la section B, numéro 86.885, établie conformément aux lois luxembourgeoises par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, du 21 mars 2002, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 15.45 heures et est présidée par Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant à Bertrange. Monsieur le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Mamer.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur M^e Gilles Dusemon, avocat, résidant à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le «Bureau» de l'Assemblée).

Monsieur le Président a déclaré et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. Tous les associés sont présents ou représentés.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée resteront annexées au présent acte et seront signées par toutes les parties.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux convocations;

2. Conversion du capital social de USD 115.000,- en 115.000,- en conformément au taux de change du jour de la conversion, et une prime correspondant à la différence de change;

3. Suite à la conversion du capital social en euro, décision de modifier l'article 6 des Statuts;

4. Acceptation de la démission de M. Michael D. Thomson et de M. Benjamin D. Velvin III de leur fonctions de gérants et décharge pour l'exécution de leur mandat, et nomination de M. Per-Magnus Andersson et de Mme Heike Pineau comme gérants de la Société;

5. Divers.

III. Le capital social entier de USD 115.000,- est dûment présent ou représenté à l'Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et est en mesure de délibérer sur l'ordre du jour, pour lequel les associés déclarent qu'ils ont été informés à l'avance.

Après avoir déclaré ceci, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière-té du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de USD 115.000,- en 115.000,- conformément au taux de change de USD 1 contre 1,-.

Troisième résolution

Suite à la conversion du capital social de la Société en euro, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cent quinze mille euros (115.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent quinze euros (115,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Michael D. Thomson, avec adresse professionnelle à 1434 Kirby Road, McLean, VA 22101 et de M. Benjamin D. Velvin III, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 en tant que gérants et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la démission.

L'Assemblée nomme M. Per-Magnus Andersson, avec adresse professionnelle à 717 N. Harwood Street, Suite 2100, Dallas, Texas 75201 et Mme Heike Pineau, avec adresse professionnelle à 32, avenue de l'Opéra, F-75009 Paris comme nouveaux gérants de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée prend fin à 16.00 heures.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Prospert, F. Stolz-Page, G. Dusemon, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(54372/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

LSF IV EURO MT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.885.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 861 du 1^{er} juillet 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(54373/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2002.

ACMAR BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2002.

J.J. Wagner.

(54166/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BELCONNFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.220.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2007. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BELCONNFIN S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54050/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BELTXNEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 77.297.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 19 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BELTXNEA S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54051/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ABEL TASMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.
R. C. Luxembourg B 77.396.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg, le 3 juillet 2002 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Michel Grignard, réviseur d'entreprises, élisant domicile au 31, rue Jean Gome, B-4802 Heusy.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juillet 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social en date du 3 juillet 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et

l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour inscription - réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54052/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BONONZO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 51.616.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 14 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BONONZO S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54053/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.667.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 17 juin 2002*

- Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54054/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CANILLAC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.388.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 juin 2002

Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

CANILLAC HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54056/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

EAGLE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.837.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social à Luxembourg le 24 juin 2002 que:

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'administrateur les personnes suivantes:

Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Monsieur Marc Robert, capitaine d'armement, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes la personne suivante:

Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 24 juin 2002 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue de façon extraordinaire au siège social le 24 juin 2002, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier, licencié en sciences commerciales et financières, élisant domicile au 42, Grand-Rue L-1660 Luxembourg «Administrateur-Délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,-) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve des limitations suivantes: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,-) (ou la contre-valeur en devise) devra requérir la signature de deux administrateurs, tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité des troisquarts (3/4) des voix présentes ou représentées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54055/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

COMPAGNIE GENERALE D'INNOVATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 73.485.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 juin 2002

Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est cooptée au poste d'administrateur en remplacement de Madame Francesca Barcaglioni, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Madame Antonella Graziano sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE GENERALE D'INNOVATION (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54057/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.